



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Crues printanières 2019

Saint-André-d'Argenteuil souhaite améliorer sa résilience

Saint-André-d'Argenteuil, le 21 juin 2019 - Alors que les rivières reprennent tranquillement leur niveau moyen, l'heure est au bilan à Saint-André-d'Argenteuil.

Résumé de la crue printanière de 2019

- 245 résidences ont été inondées ce printemps (par rapport à 247 en 2017);
- Les deux rivières bordant la municipalité, soit la rivière des Outaouais et la rivière du Nord, ont connu des crues exceptionnelles cette année, et ce, de façon simultanée;
- Pour les riverains des secteurs de la Terrasse Robillard, de la Baie de Carillon et de la rue Fournier, en plus des secteurs situés le long de la rivière du Nord, les impacts se font sentir plus fortement cette année ;
- Plusieurs riverains inondés n'avaient pas encore terminé leurs rénovations suite aux inondations de 2017, alors que l'eau recommençait à s'infiltrer dans leur résidence à partir du 17 avril 2019;
- Cette situation s'est poursuivie pendant un peu plus de six semaines avant que l'eau ne commence à se retirer.

Les prochaines étapes

C'est dans ce contexte que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil entame un processus de réflexion quant à l'aménagement du territoire dans les secteurs les plus touchés par les inondations. La municipalité souhaite repenser son rapport à l'eau et rendre sa communauté riveraine plus résiliente à long terme, en raison notamment des impacts liés aux changements climatiques qui augmenteront sans aucun doute la fréquence des inondations printanières comme en témoignent celles vécues en 2017 et 2019 : « En 2019, nous nous devons de revoir notre rapport à l'eau afin de mieux cohabiter avec cette précieuse ressource. À Saint-André-d'Argenteuil, nous croyons qu'il y a moyen de faire un grand projet, à peu de coûts, avec beaucoup de retombées positives pour la communauté », d'annoncer le maire de la municipalité, monsieur Marc-Olivier Labelle.

Le 11 juin dernier, le maire Labelle a rassemblé, autour d'une table de travail, des spécialistes des questions liées aux inondations et à l'aménagement durable du territoire. L'objectif était de discuter des réalités auxquelles sont confrontés les résidents et la municipalité, ainsi que d'identifier des solutions potentielles à court, moyen et long terme. Soulignons la présence notable à cette rencontre de madame Pascale Biron, hydrogéomorphologue, professeure titulaire et directrice du *Department of Geography, Planning and Environment* de l'Université Concordia, et madame Isabelle Thomas, professeure titulaire à la *Faculté de l'aménagement - École d'urbanisme et d'architecture de paysage* de l'Université de Montréal, des professionnels de la

MRC d'Argenteuil et de la municipalité. Ce groupe a aussi eu l'occasion d'effectuer une visite des lieux les plus touchés par les inondations afin de bien saisir les enjeux sur le terrain.

Le 17 juin dernier, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette, ont annoncé conjointement l'adoption prochaine du projet de décret N°24A *concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables et soustraction du territoire visé à ce projet de décret à certaines prohibitions consécutives à sa publication*. Ce décret vise à identifier la zone d'intervention spéciale où seront imposés, de façon temporaire, un moratoire sur la construction et la reconstruction en zone inondable 0-20 ans, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau cadre normatif. Les municipalités seront donc appelées à jouer un rôle important auprès du gouvernement afin que les enjeux propres à leur territoire soient considérés dans le processus de réflexion.

En ce sens, le maire de Saint-André-d'Argenteuil souhaite présenter au gouvernement du Québec, dans les prochaines semaines, un projet pilote d'adaptation et de résilience aux inondations qui permettrait notamment aux sinistrés de se relocaliser hors des zones inondables, et ce, tout en limitant autant que possible les impacts financiers. Ce projet présentera une solution durable adaptée au milieu et visera à mieux protéger les citoyens en cas de récurrence potentielle d'inondations. Ainsi, un décret spécifique à Saint-André-d'Argenteuil sera demandé au gouvernement du Québec pour permettre la réalisation de ce projet novateur.

– 30 –

Source : Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

Pour information :

Benoit Grimard

Directeur général et secrétaire-trésorier

Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

b.grimard@stada.ca

450 537-3527, poste 2742